

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON  
ARRONDISSEMENT DE MILLAU  
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 79/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14  
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur le maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 5 décembre 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 <sup>er</sup> Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 <sup>e</sup> Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 <sup>e</sup> Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller			AUSSEL Sabine
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie Laure

### OBJET : CONVENTION DE VENTE DE PRESTATION

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un partenariat s'est développé autour des Grands Sites d'Occitanie Millau Roquefort Sylvanès et du Grand Site des Gorges du Tarn comprenant les offices de tourisme intercommunaux locaux. L'objectif de ce partenariat est de mettre en place une coopération et une coordination des offres touristiques sur le territoire. La convention proposée à la signature permet d'intégrer ce groupement de partenaires dans une stratégie commerciale territoriale.



## **CONVENTION DE VENTE DE PRESTATION**

Entre

La Communauté de communes Larzac et vallées dont le siège est à Cornus représentée par son  
Président Christophe LABORIE

Et

La Commune de La Cavalerie domiciliée Place de la mairie - 12230 La Cavalerie représentée par Monsieur  
François RODRIGUEZ Maire.

### ***Il est convenu***

#### **Article 1- Objet de la convention**

La présente convention a pour objet :

- D'assurer la gestion des réservations en ligne par l'OT LARZAC VALLEES en tant que « Revendeur de l'OT de Millau » sur les produits cités à l'article 2 et en respect avec la convention de partenariat de commercialisation de prestations touristiques liant l'OT MILLAU GRANDS CAUSSES et l'OT LARZAC et Vallées.
- D'assurer le versement annuel des recettes encaissées par l'OT Millau Grands Causses puis reversé au revendeur « OT LARZAC VALLEES » vers la structure « Régie du Point d'accueil des remparts de La Cavalerie »

#### Article 2- Modalités de vente

L'office de tourisme Larzac et Vallées s'engage en tant que revendeur de l'OT de Millau à mettre en ligne et gérer les réservations sur le site [www.explore-millau.fr](http://www.explore-millau.fr) les produits suivants, en accord avec la structure « Point d'accueil des remparts de La Cavalerie »

- Escape Bag de La Cavalerie
- Jeu de piste Estival de La Cavalerie (7 - 12 ans)

#### Article 3- Prix des produits

Le prix de vente des produits à vendre en ligne est fixé à :

VISITE / ANIMATION	Tarif Adulte	Tarif enfant	Tarif réduit / famille	Observations
Escape Bag La Cavalerie	Tarif pour un groupe	Non	Non	<u>20 € Tarif pour la mise à disposition d'un sac à dos pour jouer quel que soit le nombre de joueurs</u>
Jeu de piste enfant	<u>2 adultes accompagnants gratuits</u>	<u>4€</u>	Non	<u>2 adultes accompagnants gratuits</u>

#### Article 3 Reversement du produit de la vente

Lors du versement annuel, l'Office de Tourisme Larzac et Vallées remettra l'état des ventes à « Régie Point d'accueil des remparts de La Cavalerie » pour validation.

#### Article 4-Responsabilité

En aucun cas, l'Office de Tourisme ne sera tenu responsable de la mévente des commandes.

#### Article 5- Durée et Résiliation



**Convention de partenariat pour la vente de produits touristiques à destination de groupes constitués et d'individuels par l'Office de Tourisme Millau Grands Causses**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

L'Office de Tourisme de Millau Grands Causses

Représenté par son Agence Réceptive Millau Grands Causses Tourisme  
domicilié 1, place du Beffroi - BP 50331 - 12103 Millau Cedex

Représenté par son directeur Monsieur Arnaud VAULTIER, document habilité à la signature de la présente en vertu de la délibération du Comité Direction en date du 21 février 2024.

N° SIRET : 429 527 989 00025.

Immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N° IM012120017.

Assurance Responsabilité Civile auprès de AXA France IARD, 26 Rue Drouot, 750009 Paris.

Garantie financière auprès de APST, 15 Avenue Carnot, 75017 Paris.

Ci-après dénommé « Office de Tourisme de Millau Grands Causses »,

ET

L'Office de Tourisme de Larzac et Vallées

domicilié ~~1, place du Beffroi, 12100 Millau~~

Représenté par M Christophe LABORIE

~~Signature de Christophe LABORIE~~

**Préambule**

Autour des Grands Sites d'Occitanie Millau Roquefort Sylvanès et du Grand Site des Gorges du Tarn s'est développé un partenariat privilégié comprenant les Offices de Tourisme suivants : OT Millau Grands Causses, OT du Pays du Rocafort, OT Larzac et

Vallées, ADAT du Lévézou, OT du Pays de la Muse et des Raspes du Tarn, OT des Causses à l'Aubrac, OT Rougier Aveyron Sud, OT de l'Aubrac aux Gorges du Tarn et ADAT Gorges Causses Cévennes.

Dans le cadre de leurs politiques touristiques, les Offices de Tourisme cités souhaitent s'associer afin de développer leurs flux touristiques et leurs notoriétés pour valoriser leurs territoires à l'échelle de la destination.

La signature de cette convention permet de formaliser ce partenariat, pour le conforter et ainsi développer, par des actions communes, la promotion et la commercialisation de nos offres touristiques groupes et mini-groupes et individuels.

A la suite de quoi, il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet**

La présente convention définit les modalités de partenariat entre les parties.

L'objectif de ce partenariat est de mettre en place une coopération et une coordination de leurs offres touristiques sur leurs territoires d'intervention réciproques à travers la création de produits touristiques dédiés selon les 4 cibles définies dans la stratégie commerciale 2022 – 2027 de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses, à savoir : les mini groupes (entre amis, familles / tribus), les groupes excursionnistes (autocaristes, associations, clubs), les affinitaires sportifs, la clientèle affaires (séminaires, incentive, corporate).

La présente convention permet également à l'Office de Tourisme partenaire de proposer aux professionnels de son territoire de compétence de rentrer dans le dispositif de vente individuelle de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses (<https://www.explore-millau.com>). Pour cela le prestataire devra signer un partenariat avec l'Office de Tourisme Millau Grands Causses et souscrire au montant défini pour en bénéficier via une convention spécifique.

L'Office de Tourisme Millau Grands Causses en fonction de sa stratégie commerciale définie, se réserve le droit d'accepter les propositions de partenariat.

#### **Article 2 : Actions de partenariat développées par les Parties**

Le plan d'actions pour le lancement de ce partenariat se décline de manière opérationnelle, comme suit :

1-L'Office de Tourisme partenaire contacte et référence directement ses professionnels intéressés par ce partenariat commercial.

Les conventions commerciales sont ensuite directement signées par l'Office de Tourisme Millau Grands Causses et le professionnel.

2-L'Office de Tourisme partenaire assure le montage et la conception des produits touristiques de son territoire, en cohérence avec les positionnements produits tels que précisés dans la stratégie commerciale 2022 – 2027 de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses.

La commercialisation de ces offres de produits sera portée exclusivement par l'Office de Tourisme Millau Grands Causses, étant seul habilité à commercialiser ces offres de produits au vue de son immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours (Atout

France). Tout autre canal de commercialisation est possible dans la mesure où les conditions de ces offres de produits restent inchangées.

L'Office de Tourisme Millau Grands Causses se réserve la validation finale des contenus de ces offres de produits, qui viennent compléter l'offre existante et qui ne la remettent en aucun cas en cause.

Une annexe à la présente convention précise les offres de partenariat 2025 ainsi que les montants correspondants.

#### **Article 3 : Engagement des Parties**

Les Offices de Tourisme du Grand Site d'Occitanie Millau Roquefort Sylvanès et du Grand Site des Gorges du Tarn et s'engagent à :

- Concevoir des produits adaptés au marché et à la clientèle groupes et individuels selon la stratégie de commercialisation de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses et annexée à la présente convention.
- Recenser leurs offres et nouveautés qui pourraient être intégrées au contenu des offres de produits.
- Mobiliser leurs prestataires aptes à respecter les clauses de commercialisation de la convention Mod. 28 de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses et annexée à la présente convention (« Mod.28 Convention de Partenariat Type pour la vente de produits touristiques à destination de groupes constitués ou d'individuels regroupés par l'Office de Tourisme Millau Grands Causses ») et qui deviendraient de fait partenaires de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses par le biais de cette convention de partenariat qui leur sera proposée en direct.
- Mettre en valeur leurs offres de produits, commercialisés par l'Office de Tourisme Millau Grands Causses, sur leurs supports respectifs (print et web).
- Mettre en valeur ces offres de produits, commercialisés par l'Office de Tourisme Millau Grands Causses, auprès de l'ADAT et/ou le CRTLO dans le but d'accueillir des Tours Opérateurs (TO), Eductours, presse spécialisée et participation aux salons.
- Actualiser la gamme d'offres produits (révisions tarifaires, Infos partenaires, nouveauté partenaires / nouveauté produits, produit associé "Grand Evénement", produit éphéméride...).
- Transmettre à l'Office de Tourisme Millau Grands Causses les demandes entrantes qualifiées sur les 4 cibles de la stratégie commerciale (composition de séjours ou excursions packagés, clé en main).
- Les parties s'engagent à toujours envisager la commercialisation de produits sur le territoire de l'autre office de tourisme sous l'angle du bénéfice qu'en retirera son propre territoire.

#### **Article 4 : Engagement de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses**

L'Office de Tourisme Millau Grands Causses s'engage à :

- Intégrer et promouvoir les offres de produits, dès lors qu'il en aura validé les contenus sur son site [www.explore-millau.com](http://www.explore-millau.com).
- Intégrer ces offres de produits dans son plan de promotion pluriannuelle.
- Informer les Offices de Tourisme dès qu'une nouvelle convention de partenariat est signée entre l'Office de Tourisme Millau Grands Causses et un prestataire.

- Conventionner avec des nouveaux partenaires uniquement sur conseil ou après avis de l'Office de tourisme référent.
- Assurer la commercialisation de ces offres de produits. La commercialisation comprend les opérations de cotations / réservations / facturations. L'Office de Tourisme Millau Grands Causses reste l'interlocuteur unique du client pour le suivi du dossier. Il prend aussi en charge l'interface clients-prestataires.
- Faire un retour à l'Office de Tourisme concerné du contact communiqué.
- Envoyer aux Offices de Tourisme, un bilan chiffré annuel des dossiers réalisés sur ces offres de produits
- Informer l'Office de Tourisme concerné dans les meilleurs délais des éventuels litiges avec les prestataires ou les clients.
- Informer les prestataires d'éventuelles réclamations concernant leurs prestations.
- Assurer une animation de réseau autour de la vie de ces produits.

#### Article 5 : Responsabilités

L'Office de Tourisme Millau Grands Causses, détenteur du numéro d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours N° IMO12120017, assume la responsabilité légale au titre de la législation relative à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

#### Article 6 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Cette convention sera automatiquement renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an.

#### Article 7 : Rupture anticipée

Les parties pourront résilier la présente convention par courrier avec accusé de réception, à tout moment et sans aucune contre parties ou indemnité. La résiliation deviendra effective 8 jours après réception dudit courrier.

Les contrats engagés jusqu'à la date de résiliation effective devront être honorés par l'ensemble des parties concernées.

#### Article 8 : Avenants

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant.

#### Article 9 : Assurances

Les parties s'engagent chacune en ce qui les concerne, à contracter les polices d'assurance nécessaires à la couverture des risques liés à la réalisation de leurs activités.

#### Article 10 : Litiges et contentieux

En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture de la présente



Annexe convention - Offres de partenariat 2025 ouvertes aux acteurs touristiques  
du périmètre GSO Millau-Roquefort-Sylvanès et Gorges du Tarn

Partenariat Digital	Professionnel hors territoire MGC	OT des 2 GSO *
	250€ *	< prise en charge possible de ces 250€ par l'OT référent
	<p><b>Site web Explore Millau</b>            Partage fiche SIT (activités-visites-loisirs-hébergements) Indiv sur mini-site.            Partage des fiches FMA liées à ce même pro.            Partage fiche SIT sur mini-site ETC si respecte critères de la démarche.</p>	<p>X</p>
		<p><b>Univers web Explore Millau : mini-site 1000 € année 1</b> - création du mini site. Réception arborescence-contenus-modèles de page. Une période de 6 semaines est nécessaire pour l'intégration &amp; programmer le 1<sup>er</sup> point étape. Inclus : 3 allers retours de 2h avec le référent avec préparation en amont. Date de livraison à définir ensemble.</p> <p><b>400€ année 2 et +</b> - maintenance et mise à jour contenus par l'OT MGC. Contenus à fournir par l'OT référent 1 mois avant mise en ligne. Période année civile pour facturation.</p>
	<p><b>Vente en ligne via Guidap **</b>            &gt; Accès compte fournisseur            10% de commission sur CA TTC  <b>Vente en ligne via Elloha **</b>            &gt; Accès aux tarifs négociés MGC (comptes pros)</p>	<p><b>200€/pro et 3 pros max/OT/an</b>            Prise en charge accompagnement du pro : Création compte fournisseur- Configuration &amp; paramétrage compte et produits entre référents. Remboursements-Reversements-SAV clients &amp; partenaires - Reporting</p>
		<p><b>Vente en ligne via Guidap **</b> visites de l'OT- (ex : Larzac en PAH)  <b>500€ / OT</b>            &gt; Création compte fournisseur- Configuration &amp; paramétrage compte et produits entre référents- Remboursements-Reversements-SAV clients &amp; partenaires - Reporting            10% de commission sur CA TTC</p>

	Billetterie (selon conditions du Trésor Public) 10% de commission	Billetterie (selon conditions du Trésor Public) 10% de commission
Partenariat Agence Réceptive	0 € Conventionnement 8% de commission sur CA hors taxe	0€ Accompagnement des OT sur conception + intégration ***
Partenariat Editions	200€ pour un dépôt de dépliants + 50€ de référencement sur la carte nature loisirs Page de publicité Guide du Voyageur (sites de visites majeurs) 250 € HT	X Guide du Voyageur : pages de contenus multiples de 2- 50 € HT

Tarifs annuels TTC

\* : sous réserve d'acceptation par le CODIR de l'OT MGC

\*\* : sous réserve de validation par l'OT MGC en termes de faisabilité client

\*\*\* : accompagnement = 30h/pro pour la vente en ligne, 40h pour l'agence réceptive

\*\*\* : chaque OT partenaire garde le contact et le lien direct avec ses pros ; Millau Grands Causses Tourisme ne se substitue pas à l'accompagnement de chaque OT, il vient en appui...

convention, les parties privilégieront la voie amiable. Dans la mesure où le désaccord persiste, le contentieux sera porté devant le tribunal compétent, en l'occurrence celui du ressort du siège de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses.

Fait à Millau, le ..... en deux exemplaires

Signature et cachet de l'Office de Tourisme  
Millau Grands Causses

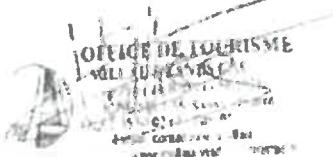
Précédés des mentions

« Lu et approuvé et bon pour accord »

Monsieur Arnaud VAULTIER

Le Directeur

Lu et approuvé et bon pour accord



Signature et cachet de l'Office de Tourisme  
MILLAU GRANDS CAUSSES

Précédés des mentions

« Lu et approuvé et bon pour accord »

Monsieur/Madame Christophe

Le Président

Lu et approuvé et bon pour accord



Cette convention prend effet à la date de signature par les deux parties pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction.

A défaut d'exécution de l'une des clauses prévues à la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée. La résiliation se fera sans indemnités.

Fait le 01/04/2025 à Cornus en deux exemplaires

Pour la Communauté de Communes  
Le président

Pour La Commune de La Cavalerie  
Le Maire,  
François RODRIGUEZ



Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à l'autoriser à signer cette convention de prestation de vente de prestation pour le point accueil des remparts de la commune de La Cavalerie.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à 14 VOIX POUR :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de vente de prestation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier pour aboutir à une entente et un partenariat

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Certifié exécutoire  
compte tenu de la publication le : 12/12/2025  
et de la transmission à la ss préfecture le 12/12/2025

Le Maire,  
François RODRIGUEZ

